

Rapport financier 2018





Rapport financier

»»»	COMPTES ANNUELS	4
	Rapport des censeurs	5
	Bilans	6
	Bilan Actif	6
	Bilan Passif	7
	Comptes de résultat	8
	Annexes	9
	Règles et méthodes comptables	9
	Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan	12
	Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat	16
	Autres informations et engagements	17
»»»	COMPTES AGRÉGÉS	18
	Rapport des censeurs	19
	Bilans	20
	Bilan Actif	20
	Bilan Passif	21
	Comptes de résultat	22
	Annexes	23
	Généralités	23
	Règles et méthodes comptables	24
	Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan	26
	Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat	28
	Autres informations et engagements	29



Comptes annuels

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 5 avril 2019 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 26 mars 2019. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 544 100 € et un total du bilan de 11 935 409 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 25 avril 2019,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/18	NET AU 31/12/17
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 058	35 442	2 616	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	312 166	133 133	179 033	27 345
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
Prêts	17 673		17 673	20 745
ACTIF IMMOBILISÉ	6 842 897	168 575	6 674 322	6 523 090
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	38 500		38 500	38 500
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	1 950 394	354 734	1 595 660	1 285 708
Autres créances	1 991 845		1 991 845	1 149 620
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				500 000
Disponibilités	1 573 848		1 573 848	646 546
Charges constatées d'avance	61 234		61 234	34 570
ACTIF CIRCULANT	5 615 821	354 734	5 261 087	3 654 943
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	12 458 718	523 309	11 935 409	10 178 033

Bilan Passif

	NET AU 31/12/18	NET AU 31/12/17
PASSIF		
Autres réserves	7 528 487	7 032 206
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	544 100	486 624
FONDS PROPRES	8 072 587	7 518 830
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	3 600	3 600
Provisions pour charges	267 917	261 232
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	271 517	264 832
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	309 042	221 164
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	200 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 339 513	1 143 019
Dettes fiscales et sociales	381 005	787 213
Autres dettes	361 745	242 974
DETTES	3 591 305	2 394 371
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	11 935 409	10 178 033

Comptes de résultat

	DU 01/01/18 AU 31/12/18 12 MOIS	%	DU 01/01/17 AU 31/12/17 12 MOIS	%
Production vendue	6 254 929	94,27	5 969 420	94,02
Subventions d'exploitation	380 000	5,73	380 000	5,98
Reprises et transferts de charge	373 942	5,64	305 174	4,81
Autres produits	706 729	10,65	658 126	10,37
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 715 600	116,29	7 312 719	115,17
Autres achats non stockés et charges ext.	2 967 019	44,72	3 052 655	48,08
Impôts et taxes	286 758	4,32	236 911	3,73
Salaires et traitements	1 727 532	26,04	2 039 185	32,12
Charges sociales	768 748	11,59	900 100	14,18
Amortissements et provisions	411 508	6,20	255 513	4,02
Autres charges	1 311 779	19,77	778 545	12,26
CHARGES D'EXPLOITATION	7 473 343	112,64	7 262 909	114,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	242 257	3,65	49 811	0,78
Produits financiers	242 850	3,66	459 086	7,23
Charges financières			11 224	0,18
RÉSULTAT FINANCIER	242 850	3,66	447 863	7,05
RÉSULTAT COURANT	485 107	7,31	497 674	7,84
Produits exceptionnels	59 257	0,89	2 877	0,05
Charges exceptionnelles	264		13 927	0,22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	58 993	0,89	-11 050	-0,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	544 100	8,20	486 624	7,66

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission d'intérêt public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- Le résultat est un excédent ou un déficit,
- Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.



1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Installations et agencements - 5 ans
- Matériel de transport - 3 ans
- Matériel de bureau et informatique - 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau - 1 à 3 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Clients et comptes rattachés (confrères et stagiaires)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'ASFOREF.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

1.6 Provisions pour risques et charges

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.7 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une dotation de provision de 1 223.84 euros a été comptabilisée en 2018 ainsi qu'une reprise de provision de 7 908.45 euros afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2018.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 268 313.46 euros.

1.8 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

1.9 Comptabilité analytique

- À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, les charges de structure ne sont plus affectées dans les différentes commissions.



Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	59 584	8 640	30 166	38 058	2 616
TOTAL	59 584	8 640	30 166	38 058	2 616

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	59 584	6 024	30 166	35 442
TOTAL	59 584	6 024	30 166	35 442

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Installations diverses	3 193		419	2 774	
Matériel de bureau et informatique	258 540	40 102	163 376	135 266	49 217
Mobilier de bureau	244 325	154 692	224 891	174 126	129 816
TOTAL	506 058	194 794	388 686	312 166	179 033

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Installations diverses	3 193		419	2 774
Matériel de bureau et informatique	231 692	17 692	163 335	86 049
Mobilier de bureau	243 828	25 150	224 668	44 310
TOTAL	478 713	42 842	388 422	133 133

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	6 475 000	0	0	6 475 000

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES VERSÉS EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EUURL Actions-Experts	100	350 000	1 035 497	0	350 000
SCI du 50 Rue de Londres - Paris 8	50	12 250 000	1 381 659	235 518	6 125 000

2.4 État des échéances, créances et dettes

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	1 259 490	1 259 490		
Clients factures à établir	363 353	363 353		
Fournisseurs Débiteurs (avances)	778 200	778 200		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres- Paris 8*	1 024 807	0	1 024 807	
Clients divers	327 551	327 551		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	187 758	187 758		
Avance au personnel	1 080	1 080		
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	309 042	309 042		
Avances reçues	200 000	200 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 339 513	2 339 513		
Fiscales et sociales	381 005	381 005		
Autres dettes	60 200	60 200		
ASFOREF	301 545	301 545		
TOTAL DES DETTES	3 591 305	3 591 305		

2.5 Comptes de régularisation actif passif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Stockage Archives	8 607	
Séminaire des élus	42 570	24 570
Arbre de Noël 2018 reporté	8 884	
Divers	1 173	10 000
TOTAL	61 234	34 570

2.6 Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2018	31/12/2017
AUTRES CRÉANCES		
Convention ASFOREF / Actions-Experts	327 000	170 000
ASFOREF Redevance Marque (solde)	33 451	17 000
Divers	2 902	
TOTAL	363 353	187 000

2.7 Tableaux des fonds propres

L'Assemblée Générale du 5 septembre 2018 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 486 624 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2017
Résultat	544 100	486 624
Réserves diverses	7 453 050	6 966 426
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)	75 436	65 779
TOTAUX	8 072 586	7 518 830

En 2018, 9 657 € de chèques émis en restitution des réserves ont été annulés.

2.8 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NONUTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite	261 233	7 908	1 224		267 917
Médailles travail					
Frais de procédure litige Arbitrage	3 600				3 600
TOTAL	264 833	7 908	1 224		271 517
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	220 746	354 733	220 746		354 733
TOTAL	485 579	362 641	221 970		626 250
Dont dotations et reprises d'exploitation		362 641	221 970		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.9 Charges à payer

CHARGES À PAYER	31/12/2018	31/12/2017
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues ⁽¹⁾	1 331 774	562 728
Dettes fiscales et sociales		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	135 184	452 089
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	80 029	188 051
Provision taxes assises sur salaires	29 893	28 561
TOTAL	1 576 880	1 231 429

⁽¹⁾ Dont en 2017 :
• 485 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts

Dont en 2018 :
• 947 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts
• 114 422 € correspondant à la participation aux Consultations fiscales 2018
• 270 352 € correspondant à des couts de diverses commissions

Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat

3.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2018, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2018 selon la décomposition suivante :

- 6 305 personnes physiques
- 5 801 personnes morales
- 3 591 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO et qui leur est reversée est de 7 293 174 € en 2018.

3.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- la subvention de la CCIP
- le produit des conventions de management

3.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc.)

3.4 Résultat financier

Le résultat financier comprend les plus-values des placements et l'affectation de 50% du résultat 2018 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit au total 242 850 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution ».

L'assemblée générale du 3 avril 2019 de la SCI a pris en 3^{ème} résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 qui s'élève à 471 036.17 euros, au compte courant d'associés.

Autres informations et engagements

4.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	18	16
Employés	16	16
TOTAL	34	32

4.2 Affectation du résultat de la SCI du 50 rue de Londres

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.3 Éléments concernant les entreprises liées

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
PARTICIPATIONS	350 000 6 125 000	Eurl Actions-Experts SCI du 50 Rue de Londres
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	77 263 365 779	Actions-Experts ASFOREF
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	285 739 217 381 125 362	Actions-Experts ASFOREF SCI rue de Londres
AUTRES CRÉANCES	1 024 807	SCI rue de Londres
AUTRES DETTES	301 546	ASFOREF

4.4 Autre engagement

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 268 313.46 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

Comptes agrégés

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 5 avril 2019 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés par le Conseil réuni en session le 26 mars 2019. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 669 784 € et un total du bilan de 17 761 783 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 25 avril 2019,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/18	NET AU 31/12/17
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 058	35 442	2 616	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	7 948 650		7 948 650	5 780 004
Installations techniques, matériel et outillage	114 000		114 000	
Autres immobilisations corporelles	627 475	212 959	414 516	30 768
Immob. en cours				1 383 739
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts	17 673		17 673	20 745
ACTIF IMMOBILISÉ	10 409 583	248 401	10 161 181	878 983
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	983		983	40 907
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	3 670 793	748 109	2 922 684	3 560 296
Autres créances	864 501		864 501	909 969
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				500 000
Disponibilités	3 666 628		3 666 628	2 959 517
Charges constatées d'avance	145 807		145 807	69 434
ACTIF CIRCULANT	8 348 711	748 109	7 600 602	8 040 122
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	18 758 294	996 510	17 761 783	16 919 105

Bilan Passif

	NET AU 31/12/18	NET AU 31/12/17
PASSIF		
Autres réserves	7 453 051	8 789 933
Report à nouveau	1 152 426	107 987
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	669 784	690 762
FONDS PROPRES	9 275 261	9 588 681
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	3 600	153 600
Provisions pour charges	361 246	369 390
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	364 846	522 990
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	2 633 795	475 877
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 939	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 637 734	475 877
Emprunts et dettes financières diverses	316 387	229 049
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	492 492	468 717
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 933 908	3 618 607
Dettes fiscales et sociales	966 864	1 446 644
Autres dettes	318 353	239 362
Produits constatés d'avance	455 939	329 178
DETTES	8 121 676	6 807 434
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	17 761 783	16 919 105

Comptes de résultat

	DU 01/01/18 AU 31/12/18 12 MOIS	%	DU 01/01/17 AU 31/12/17 12 MOIS	%
Ventes de marchandises	11 635	0,07	12 377	0,08
Production vendue	14 847 561	95,26	14 141 657	95,46
Subventions d'exploitation	727 062	4,66	660 000	4,46
Reprises et Transferts de charge	1 217 743	7,81	821 093	5,54
Autres produits	142 117	0,91	63 197	0,43
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 946 118	108,72	15 698 324	105,97
Autres achats non stockés et charges exte	10 655 539	68,36	9 782 007	66,03
Impôts, taxes	379 847	2,44	339 472	2,29
Salaires et Traitements	2 702 158	17,34	2 764 407	18,66
Charges sociales	1 147 947	7,37	1 211 424	8,18
Amortissements et provisions	855 010	5,49	579 228	3,91
Autres charges	214 667	1,38	240 064	1,62
CHARGES D'EXPLOITATION	15 955 167	102,37	14 916 602	100,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	990 951	6,36	781 722	5,28
Produits financiers	10 704	0,07	12 978	0,09
Charges financières	12 250	0,08	11 888	0,08
RÉSULTAT FINANCIER	-1 546	-0,01	1 090	0,01
RÉSULTAT COURANT	989 405	6,35	782 812	5,28
Produits exceptionnels	59 257	0,38	8 333	0,06
Charges exceptionnelles	345 264	2,22	15 382	0,10
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-286 007	-1,83	-7050	-0,05
Impôts sur les bénéfices	33 614	0,22	85 001	0,57
EXCÉDENT OU DÉFICIT	669 784	4,30	690 762	4,66

ANNEXES

Généralités

1.1 Présentation

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à L'art 35- Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils Régionaux au niveau du Conseil Supérieur.

1.2 Périmètre

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 - AGRÉGATION

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		8 017 707	+ 308 582	7 528 487	100%
Actions-Experts	Eurl	2 662 648	- 514	391 741	100%
ASFOREF	Association	7 751 007	+ 126 198	1 035 249	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 381 659	+ 471 036	12 250 000	50%
SOUS-TOTAL		19 813 021	905 302	21 205 477	
Retraitements		2 796 942	235 518	12 600 000	
TOTAL		17 016 079	669 784	8 605 477	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.



Règles et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « agrégés », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contre partie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an. Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- 3 ans pour le matériel de transport,
- 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

Lors de l'arrêté des comptes 2016, à la suite d'un changement de méthode comptable, le cumul des amortissements 2015 (1 985 722 euros) a été comptabilisé en autres réserves pour travaux. En janvier 2018, le Conseil a voté la réfection complète de l'immeuble entraînant la mise au rebut des agencements et des travaux immobilisés pour une valeur totale de 2 675 723 euros. La réserve pour travaux précédemment constituée a couvert en partie la valeur de ces travaux mis au rebut, le solde, soit 690 001 euros a été comptabilisé en charges exceptionnelles.

Aucune dotation concernant l'immeuble n'a été comptabilisée.

2.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et ASFOREF (Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

ASFOREF (Autre que Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
- Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une dotation aux provisions de 18 105 euros ainsi qu'une reprise de provision de 26 249 euros ont été comptabilisés afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2018.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables





région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2018, soit 378 850.96 euros.

2.6 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

3.1 Tableau des fonds propres

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017
Résultat	669 784	690 762
Réserves diverses	7 453 051	8 789 933
Réserves consolidées	1 152 426	107 987
TOTAUX	9 275 261	9 588 682

L'augmentation des fonds propres correspond à l'affectation du résultat 2017 et à la reprise des réserves pour travaux SCI.

3.2 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE UTILISÉ	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC OEC	369 390	18 105	26 249		361 246
Frais de procédure sur litige Arbitrage	3 600				3 600
Actions-Experts, litige en cours	150 000		150 000		
TOTAL	522 990	18 105	176 249		364 846
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	535 449	748 109	535 449		748 109
TOTAL	1 058 439	766 214	711 698		1 112 955
Dont dotations et reprises d'exploitation		766 214	711 698		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

3.3 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les postes, qui s'élèvent à 4 219 125 euros sont à échéance à moins d'un an.



Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

4.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2018, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2018 selon la décomposition suivante :

- 6 305 personnes physiques
- 5 801 personnes morales
- 3 591 stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées, soit 7 293 174 € en 2018.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits de formation ASFOREF
- Les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- Les produits des partenaires
- Les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et du CSO dans le cadre du Congrès

4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers, etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 Résultat financier

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

Autres informations et engagements

5.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	25	22
Employés	25	29
TOTAL	50	51

5.2 Bénévolat des élus et autres membres des commissions

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Élus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000

oec-paris.fr

01 55 04 31 31
50 rue de Londres
75008 Paris



OECParis



Ordre des Experts-
Comptables Paris



croecparis

- AOÛT 2019 -